

Note

À propos de deux cas de capture accidentelle de Puffin des Baléares Puffinus mauretanicus en baie de Lannion par des pêcheurs plaisanciers

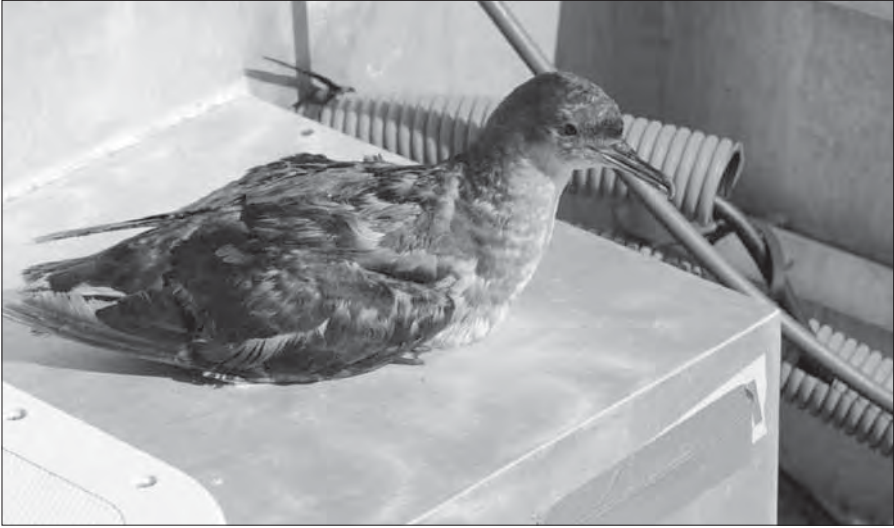
Laurent THÉBAUD

Les interactions entre les pêcheurs plaisanciers et les groupes de puffins des Baléares en action de pêche sont connues dans les baies de Saint Briec et de Lannion dans les Côtes-d'Armor (M. Plestan, comm. pers. et Y. Février com. pers.). En été, en baie de Lannion, les fous de bassan *Morus bassanus*, sternes caugek *Sterna sandvicensis* et pierregarin *Sterna hirundo* peuvent former de très importants groupes d'oiseaux en chasse, auxquels se joignent assez fréquemment les puffins des Anglais *Puffinus puffinus* et des Baléares *Puffinus mauretanicus*. Le nombre de bateaux en été atteint régulièrement la centaine dans la baie de Lannion (Trodec V., com. pers.). L'observation du milieu marin et en particulier la surveillance de l'activité des oiseaux est traditionnellement utilisée par les pêcheurs pour localiser les secteurs favorables à la pêche. Les pêcheurs se trouvent alors assez fréquemment en action de pêche à proximité immédiate des oiseaux.

Le 15 août 2011, le long de la côte de Trédrez-Loquémeau, de nombreux pêcheurs naviguent pour pratiquer la pêche à la traîne, à la dandine ou en surface au lancer. Présent moi-même sur les lieux sur une embarcation équipée pour la pêche récréative, j'aperçois un équipage qui capture un puffin des Baléares. Je rejoins immédiatement ce bateau, où l'équipage est occupé à décrocher l'hameçon. L'oiseau a été pris par le milieu de la partie antérieure de l'aile droite par un hameçon triple calibre 3 monté sur un leurre artificiel pour la pêche au lancer. L'oiseau ne peut être libéré que par la section de l'hameçon, ce qui se fait grâce à une pince dont je dispose dans la boîte à outils du bord.

L'oiseau libéré m'est confié. Il présente une hémorragie et semble estourbi. Je comprime la lésion et y applique une solution aqueuse iodée (toujours avoir une trousse de premier secours à bord!). Je laisse ensuite l'oiseau 15 minutes au





calme dans le caisson de la timonerie. Passé ce temps de repos je surveille l'hémorragie, qui s'est arrêtée. L'oiseau se laisse facilement manipuler et bénéficie d'une seconde application de solution iodée. Il faut noter le caractère placide de l'oiseau qui restera libre et va se réchauffer sur la coque pendant 10 minutes sans chercher à s'envoler. Remis à l'eau, l'oiseau fait sa toilette après plusieurs immersions puis reste au repos sur l'eau, faisant quelques essais de déploiement des ailes sans envol. Il prendra son envol quelques instants plus tard, soit 30 minutes après sa capture.

La capture accidentelle d'un autre puffin des Baléares par un pêcheur plaisancier m'a été rapportée en 2010, également en Trédrez-Locquémeau (Lefevre P.-Y., com. pers.). Dans ce cas, l'oiseau avait confondu le leurre artificiel avec une proie. Pris par le bec, l'oiseau avait pu être libéré par le pêcheur et avait pu prendre son envol.

Discussion

Ce type de capture accidentelle n'est probablement pas rare sur les sites fréquentés à la fois par les puffins et par un nombre important de pêcheurs. Un cas de capture par le bec, un leurre artificiel ayant été pris pour une proie, a également été rapporté dans l'estuaire de la Vilaine (Dourin, 2009). La fréquence de tels cas est certainement sous-estimée, les contacts entre ornithologues et pêcheurs étant globalement peu nombreux. Les cas signalés ici ne semblent pas avoir entraîné de lésions graves. Des lésions plus sévères doivent cependant être envisagées lorsque les leurres s'engagent de façon plus profonde dans la cavité buccale, voire le tube digestif, ou si les membres sont gravement touchés. Il en va de même lorsque le pêcheur ne pratique aucun soin, ou est amené à laisser l'hameçon accroché à l'oiseau, soit par négligence, soit par impossibilité de retirer l'hameçon. La capture accidentelle par des pêcheurs plaisanciers

pourrait alors être une cause de mortalité additive sur les zones où plaisanciers et oiseaux pêchent simultanément. De telles captures ne doivent pas être considérées comme anecdotiques (P. Yésou, com. pers.), et leur recensement répond à une préconisation du plan d'action international pour la conservation du puffin des Baléares, rédigé à la demande de la Commission européenne, et dont le point 1.1.2. stipule que les Etats membres doivent « s'assurer de l'évaluation adéquate des impacts [des captures par les engins de pêche] à travers toute l'aire de répartition et en prenant en compte les différents engins de pêche » (Arcos, 2011). Certes, les impacts concernés relèvent avant tout de la pêche professionnelle, mais ils ne doivent pas être ignorés là où la pêche de plaisance est très pratiquée.

Bibliographie

- ARCOS J. M. (coord.) (2011). *International species action plan for the Balearic shear-water Puffinus mauretanicus*, SEO/BirdLife/BirdLife International, 49 p.
- DOURIN J.-L. (2009). Afflux de Puffins de Baléares (*Puffinus mauretanicus*) en Estuaire Vilaine à la fin de l'été, année 2009, *Chronique naturaliste du Groupe Naturaliste Loire-Atlantique*.

Remerciements

Des remerciements chaleureux vont aux associations de pêcheurs plaisanciers (APP) de la baie de Lannion qui participent toutes activement au repérage et à la prise de note sur la présence du puffin des Baléares dans cette baie. L'APP de Locquirec, l'APP de Plestin les grèves, l'APP de Trédrez-Locquémeau, l'APP de Ploulec'h, l'APP de Lannion, l'APP de Trébeurden (port en eau profonde), l'APP Toëno et l'APP du Yaudet.

Des remerciements amicaux sont adressés également à Yann Février qui a suggéré cette note et Pierre Yésou pour ses conseils et la relecture.